

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 7 avril 2017

Présents: Thierry GOUBY (maire), Odile MOLLE (1ère adjointe), Alexis CHARLIN (2ème adjoint), Adeline BOURSIER (3ème adjointe), Sandrine SEFERIAN (4ème adjointe), Régine COHAS, Denis BREJON, Emmanuel CREMONESE, Christian PLAGNE, Marie Claude MASSACRIER,

Excusé : Danie PERRIN donne pouvoir à Odile MOLLE, Christiane HOCH donne pouvoir à Thierry GOUBY

Secrétaire de séance : Adeline BOURSIER

1. Urbanisme - Présentation des dossiers en cours

M. Le Maire informe le conseil des dossiers d'urbanisme en cours.

2. Finances

➤ Décision modificative budget assainissement

M. Le Maire explique au conseil que suite à la non réalisation d'un branchement sur le réseau assainissement de la commune, le titre du paiement de ce branchement est annulé et le montant remboursé. Cette opération nécessite les modifications d'écritures suivantes au budget assainissement :

- ✓ Dépenses compte 022 (dépenses imprévues) -830€
- ✓ Dépenses comptes 673 (titres annulés sur exercice antérieur) +830€

Cette proposition de décision modificative du budget est soumise au vote.

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

➤ Approbation des comptes de gestion 2016 approuvé par la trésorerie

M. Le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion 2016 transmis par le percepteur, trésorerie de Boën, qui énonce les résultats d'exécution du budget général et du budget assainissement pour l'exercice 2016. M. Le Maire constate que les comptes de gestion ainsi présentés sont conformes aux résultats des comptes administratifs 2016 de la commune.

Résultats de clôture 2016 assainissement

- section d'exploitation : +29 461.39€

- section investissement : + 62 912.28€

M. Le Maire soumet au vote le résultat des comptes de gestion du budget assainissement.

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

Résultats de clôture 2016 budget général

- section d'exploitation : +319 601.50€

- section investissement : +1936.77€

M. Le Maire soumet au vote le résultat des comptes de gestion du budget général.

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

➤ Vote des taux taxe habitation et foncier bâti et non bâti 2017

M. Le Maire présente les éléments des taux et bases de calcul des taux. Au vu de l'ensemble des augmentations sur les taux or taux communaux et des tarifs appliqués à l'assainissement, et des investissements prévus sur la commune, de la construction du budget 2017 à recette constante comparé à 2016, M. Le Maire propose de ne pas faire évoluer les taux communaux de la taxe d'habitation, et de la taxe foncière du foncier bâti et du foncier non Bâti.

M. Le Maire soumet au vote le taux communal de la taxe d'habitation 2017.

	Taux 2016	proposition taux 2017	évolution des taux
Taxe d'habitation	5,63%	5,63%	0,00%

VOTE POUR 12 CONTRE 0 ABST 0

M. Le Maire soumet au vote le taux communal de la taxe foncière 2017 sur le bâti.

	Taux 2016	proposition taux 2017	évolution des taux
Taxe foncier bâti	10,10%	10,10%	0,00%

VOTE POUR 12 CONTRE 0 ABST 0

M. Le Maire soumet au vote le taux communal de la taxe foncière 2017 sur le non bâti.

	Taux 2016	proposition taux 2017	évolution des taux
Taxe foncier non bâti	39,49%	39,49%	0,00%

VOTE POUR 12 CONTRE 0 ABST 0

Indemnités élus modification indice de référence

L'indice de référence du calcul des indemnités, *indice brut terminal 1015*, va connaître en 2017 et 2018 plusieurs modifications. Pour limiter les multiples modifications d'indice, les délibérations indemnitaires des élus feront donc référence à "l'indice brut terminal de la fonction publique" sans autre précision.

Emmanuel CREMONESE demande que les valeurs d'indice soient mises à disposition.

M. Le Maire indique qu'il transmettra les informations.

M. Le Maire soumet au vote cette délibération.

VOTE POUR 11 CONTRE 0 ABST 1

3. Syndicat de la Bombarde

- Adhésion des communes de PINAY et St JODARD

M. Le Maire présente une proposition d'adhésion de deux communes PINAY et St JODARD au Syndicat de la Bombarde, Syndicat auquel la commune adhère pour l'alimentation en eau potable de la commune. Ces deux communes sont déjà alimentées par le Syndicat de la Bombarde (la commune de PINAY était alimentée par la commune de St JODARD).

Cette adhésion est approuvée par le Syndicat de la Bombarde lors du conseil syndical du 5 décembre 2016.

Chaque commune adhérente au syndicat doit maintenant se prononcer sur cette adhésion.

M. Le Maire soumet au vote l'adhésion des communes de PINAY et St JODARD au Syndicat de la BOMBARDE.

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

4. Voirie

➤ **Projet d'étude de circulation**

Suite aux remontées d'informations des habitants et aux constats de la commission voirie de l'ensemble des problématiques rencontrées à propos de la circulation dans la commune, M. Le Maire a demandé à la commission voirie de préparer un cahier des charges permettant d'interroger des cabinets d'études sur l'analyse de la circulation au sens large dans la commune. Adeline BOURSIER expose la démarche de la commission et les grandes lignes de la future consultation.

Concernant la signalétique, M. Le Maire déplore qu'un des panneaux d'entrée de la commune ai été volé ainsi que son support cette semaine. Une plainte va être déposée en gendarmerie.

5. Ecole

➤ **Information sur le projet "cirque" Du 2 au 13 mai 2017**

Denis BREJON informe que sur cette période, dans le cadre du projet "cirque", le parking sera occupé par deux chapiteaux du cirque PICOLINO. Ils s'installeront à partir du 29 avril. Un mot d'information sera transmis aux familles pour organiser la circulation et le parking lors de l'entrée et sortie de l'école. Emmanuel CREMONESE demande si le cirque a reçu l'Agrément CTS pour le montage de chapiteau. Denis BREJON et M. Le Maire précisent que le cirque est agréé CTS, jeunesse et sport.

➤ **Projet école**

Le projet école a été présenté à la Sénatrice Mme Rivollier ce vendredi 7 avril, elle est convaincu par le projet et apportera son appui. Ce projet sera également présenté au président du conseil départemental Bernard BONNE prochainement.

➤ **Information sur les horaires de garderie**

La commune mettra en place une garderie à partir de 7h30 dès la rentrée de septembre 2017. Cette évolution des horaires sera effective pour une durée d'un an pour une année test, selon la fréquentation, ce service sera ou non maintenu sur l'année 2018/2019.

6. Divers

- CALF : un schéma de mutualisation se met en place à l'échelle de l'ensemble de l'intercommunalité. M. Le Maire présente la charte de mutualisation.

- La commission voirie va travailler sur les points lumineux de la commune (lampadaire).

- La commission Ecole travaillera sur un Système d'inscription automatique pour la garderie et les TAP

La date du prochain conseil est fixée au jeudi 27 avril 2017 à 20h00.

La séance est clôturée.